

## Bulletin de souscription à joindre à votre don

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint Rémi**

**Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt (\*)**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Eglise Aclou »**

⇒ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Ex : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). *Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

⇒ **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. *Ex : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. **Attention :** Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au **nom et adresse figurant sur le chèque** (adresse du foyer fiscal)

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

de l'Impôt sur le revenu     de l'Impôt sur la Fortune     de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

**Coupon réponse à renvoyer à :**

**Fondation du patrimoine-Délégation Haute Normandie**  
**14 rue Georges Charpak – BP 332 - 76136 MONT SAINT AIGNAN Cedex**

**Tél : 02 32 19 52 51**

*\* j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*

Ensemble sauvegardons notre patrimoine ...

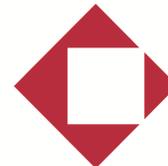
Participez à la restauration  
de l'église Saint Rémi d'ACLOU!



Découvrez le projet sur le site Internet :

[www.fondation-patrimoine.org/57774](http://www.fondation-patrimoine.org/57774)

FONDATION



DU PATRIMOINE



ACLOU

## L'église Saint Rémi



L'église originelle d'Aclou fut construite probablement avant le XI<sup>ème</sup> siècle, comme en témoignent les vestiges d'une porte romane, ornée de losange, actuellement encadrée dans le mur Sud plus moderne (XII<sup>ème</sup> siècle). Elle est placée sous la protection de Saint Rémi, 16<sup>ème</sup> évêque de Reims à l'âge de 25 ans. L'édifice se compose d'une courte nef d'origine romane du XI<sup>ème</sup> siècle, suivie d'un chœur en retrait construit en blocage à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle,

suivi d'une sacristie. La nef a conservé plusieurs éléments romans : la porte au sud pourvue d'un linteau, une archivolt et un tympan curieusement décorés de losanges gravés d'étoiles et des encadrements losangés. La porte occidentale en accolade est du début du XVI<sup>ème</sup> siècle, les fenêtres sont de divers types et d'époques variées. Un porche à colombage du XVI<sup>ème</sup> siècle précède l'édifice à l'Ouest. Un clocher carré en charpente à flèche octogonale s'élève à l'Est de la nef. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les habitants reconstruisirent le mur sud. La voûte ogivale en bois doit dater de la même époque. Les peintures bleues avec étoiles jaunes et têtes d'anges, les monogrammes de Jésus et de Marie, ainsi que les cœurs percés de trois clous semblent être d'une époque postérieure. dix vitraux éclairent la nef de l'église. Ils ont été restaurés par l'entreprise Jaillette en 2010.



## Un édifice à restaurer...

Aujourd'hui l'église a subi l'usure du temps: et nécessite d'importants travaux:

- ⇒ Menuiserie intérieure : bancs et portes, lambourdes en chêne, parquet, panneaux à côté de la chaire
- ⇒ Charpente
- ⇒ Remise en état des lustres
- ⇒ Assainissement autour de l'église
- ⇒ Maçonnerie : restauration des façades en partie basse et des murs intérieurs partie basse
- ⇒ Restauration de l'installation campanaire

## L'association Les Amis de Saint Remi

L'association Les Amis de Saint Remi, créée en 2014 a pour objet de conserver et mettre en valeur les biens de l'église Saint Rémi et le patrimoine du village d'Aclou, en concertation avec la commune.

Elle participe aux Journées Européennes du Patrimoine, la journée de découverte du patrimoine, ou encore les Chemins de l'Art Sacré.



## La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs** à financer leurs projets, permet aux **propriétaires privés** de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

## Comment faire un don ?

La commune d'Aclou, en partenariat avec l'association Les Amis de Saint Rémi et la Fondation du patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église Saint Rémi. La souscription s'adresse à tous, particuliers, associations et entreprises. Si vous souhaitez apporter votre aide, deux solutions s'offrent à vous :

- ⇒ Connectez-vous sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : [www.fondation-patrimoine.org/57774](http://www.fondation-patrimoine.org/57774) et découvrez la présentation de l'église. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne depuis notre site avec votre carte bancaire, par paiement sécurisé.

### OU

- ⇒ Complétez et expédiez le bon de souscription au dos de ce dépliant, accompagné de votre don.

**En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.**